

### Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 5 juin 2023 à 19 h, à savoir :

- Pour le lot 3 038 705 du cadastre du Québec, 499, rue Principale dans la zone Cv-310, afin de permettre l'installation d'un revêtement en acier prépeint sur la totalité de la façade latérale droite, alors que la réglementation d'urbanisme en vigueur prévoit que les trois (3) premiers mètres adjacents à une façade sur rue doivent être traités de la même façon que les façades sur rue.
- Pour le lot 3 037 626 du cadastre du Québec, 111, avenue de la Providence dans la zone Cs-109, afin de permettre l'exploitation d'un usage déjà permis dans cette zone, soit l'usage de clinique de denturologie sur un lot dont les dimensions ne respectent pas les normes de lotissement minimales prévues à la réglementation d'urbanisme en vigueur.
- Pour le lot 1 849 659 du cadastre du Québec, 75, chemin Saint-Jérusalem dans la zone Ag-521, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) d'une superficie de 112,97 mètres carrés (1 216 pieds carrés), alors que la réglementation d'urbanisme en vigueur prévoit que la superficie d'un garage détaché ne peut excéder la superficie du bâtiment principal d'une superficie de 95,32 mètres carrés (1 026 pieds carrés).

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 15 mai 2023  
(U-2023.298)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.  
For further information: 450 562-3781, ext. 211.*